

L'INVERSION DU SUJET (PRO)NOMINAL : UN INDICE SYNTAXIQUE ?

Audrey ROIG
Université Paris Descartes, EDA

RÉSUMÉ

Cet article d'introduction au numéro souhaite revenir sur quelques-uns des travaux relatifs à la question de l'inversion du sujet nominal et pronominal en français, en observant notamment la question de la dépendance / intégration syntaxique : l'inversion du sujet est-elle l'indice d'une intégration syntaxique ? Dans le prolongement de notre étude avec D. Van Raemdonck (2015), nous étayerons ici notre proposition d'opérer une distinction entre deux types d'inversion du sujet.

ABSTRACT

This introductory article intends to go back on studies on the issue of the inversion of nominal or pronominal subject in French, and its relationship with the question of syntactic dependence or integration: is the inversion of subject a clue of a syntactic integration? In continuation of my study with D. Van Raemdonck (2015), this paper develops the proposal to differentiate two types of subject inversion.

L'inversion du sujet¹ est une pratique relativement courante en français. Elle se rencontre dans la littérature, dans des textes en vers comme en prose (1-2), dans des titres d'ouvrages (3), dans des articles de presse (4), dans la publicité (5), dans les écrits publiés sur les réseaux sociaux, etc.

- (1) Sur l'onde calme et noire où dorment les étoiles | La blanche Ophélie
flotte comme un grand lys (A. Rimbaud, « *Ophélie* », *Poésies*)
- (2) C'est ainsi que changent, pour qui devient solitaire, toutes les distances,
toutes les mesures ; [...] (R.M. Rilke, *Lettres à un jeune poète*)

¹ Ce numéro de *Verbum* s'inscrit dans le prolongement d'une étude amorcée en 2013 (Roig 2013b, 2014) et développée par la suite avec Dan Van Raemdonck – que nous remercions au passage, notamment pour sa relecture de la présente introduction – par le biais d'une étude des constructions en *à peine* (cf. Roig & Van Raemdonck 2015).

- (3) Tels, tels étaient nos plaisirs et autres essais (G. Orwell)
- (4) À la tête du cabinet WaterStudio depuis douze ans, il essaie de convaincre de la nécessité de faire de l'eau « *une amie* », un credo jugé encore parfois utopique. « *Les Hollandais n'ont cessé de lutter contre l'eau, il faut maintenant vivre avec* », affirme-t-il. (« Aux Pays-Bas, on apprend à “vivre avec l'eau” grâce aux maisons flottantes », LeMonde.fr, 1/12/15)
- (5) Comme disent ma maman et son petit copain qui a l'âge d'être mon grand-frère, la famille c'est sacré. (Eram)

En somme, *a priori*, partout où il y a pratique de la langue (essentiellement écrite, peut-être ?), il y a possibilité de rencontrer une inversion du sujet, nominale ou pronominale.

À la fréquence de réalisation du phénomène syntaxique semble répondre l'abondance de la littérature scientifique qui en a déjà fait état, d'une manière ou d'une autre. La thématique de l'inversion du sujet, en effet, a déjà fait l'objet de nombreux travaux en linguistique, notamment sur la base de la langue française (Lerch 1939, Spang-Hanssen 1971, Togeby 1971, Kayne & Pollock 1978, 2001, Muller 1984, 2007, Korzen 1988, Cappeau 1992, de Wind 1995, Fournier 1997, Friedemann 1997, Fournier & Fuchs 1998, Sportiche 1998, Prévost 1999, 2011, Lahousse 2003, 2011, Marandin 2003, Fuchs 2006, Rinke & Meisel 2009, Kaiser & Zimmermann 2011, Cappeau & Lahousse 2015, etc.), à des degrés de profondeur divers. Si certaines études s'attardent davantage sur les inversions nominales (Cappeau 1992, Lahousse 2003, 2011, Fuchs 2006), d'autres questionnent plus volontiers les inversions pronominales (Muller 1984, Prévost 2011, Berrendonner *et al.* 2013), sans exclure, le plus souvent, une intrusion dans le domaine de l'autre forme de réalisation du sujet. Véritable dénominateur commun à toutes ces études, une question revient cependant constamment sur le devant de la scène, celle de l'identification des conditions pour que survienne une inversion, nominale et/ou pronominale, et des conséquences qu'elle engendre.

À cette question, la réponse apportée de façon plus ou moins récurrente est celle du *topique scénique* : « c'est la présence d'un constituant topicalisé qui explique l'inversion », écrit Lahousse (2003 : 117). Autrement dit, ce serait la présence d'un élément placé en position de tête dans la prédication qui déclencherait – d'où son nom, parfois, de *déclencheur* – une inversion du sujet, nominal. Dans cette optique, tout cas d'inversion (nominale) se laisserait traduire par l'équation syntaxique suivante : « Déclencheur (X / \emptyset si non réalisé) + V + S ».

Cette expression syntaxique a des répercussions sur la fonction sémantique du verbe, précise Muller (2007). Dans ce tour, le verbe semble acquérir une fonction de « relateur » (Fuchs 2006c : 20) : il devient informationnellement « copule » et sert de « liant » entre le déclencheur et le sujet (Muller 2007). En témoigne la confrontation des énoncés (6) et (7), repris à Cornish (2001), où le procès rendu par le biais d'une inversion semble statique,

presque figé, comme « photographié », en comparaison de l'exemple (7) où l'activité est rendue de façon bien plus dynamique (Fuchs 2006b, 2006c ; Muller 2007).

- (6) Dans ce bureau **travaillent** quatre personnes. (sens habituel) (Cornish 2001, *in* Muller 2007)
- (7) Dans ce bureau, quatre personnes **travaillent**. (sens actualisé) (*ibid.*)

Une forme de *désémantisation lexicale* du verbe se produit en effet dans les constructions à inversion, remarque Fuchs. Et si le phénomène d'inversion semble consolider le lien entre le verbe et le sujet, il rend surtout le verbe inexorablement tributaire de l'élément déclencheur, c'est-à-dire du topique scénique, lequel prend lui-même très souvent la forme d'« un complément essentiel régi par V » (Fuchs 2006a). Les verbes identifiés dans les faits d'inversion, d'ailleurs, sont presque toujours des « V au sémantisme "faible", [...] congruent avec celui de X » (*ibid.*), à savoir des verbes copules, d'existence, de localisation ou de déplacement. C'est l'idée qu'essayait déjà de préciser Ullmann en 1952 par le biais de cette métaphore :

Ullmann (p. 172) qualifiait l'inversion du sujet nominal de « *procédé impressionniste* » : X constituant une sorte de « fond de tableau » thématique sur lequel vient s'inscrire V – un état ou l'image arrêtée du surgissement d'un phénomène –, puis seulement est énoncé le S support du prédicat – d'où des effets de suspense, d'insistance ou de nouveauté sur cet élément rhématique. (Fuchs 2006b)

Le cadre sémantico-référentiel établi par l'élément déclencheur est une donnée-clé, relayée également par des auteurs comme Spang-Hanssen (1971 : 70), Prévost (2003) ou Muller (2002), entre autres. Pour autant, le topique scénique n'est pas l'élément le plus lourd en termes de poids informationnel, constate Muller : il apparaît que « le sujet est plus important en termes de mise en relief que le complément prépositionnel » (2002 : 127) si l'on cherche à hiérarchiser l'information.

S'il impacte de façon évidente le sens du verbe, le déclencheur interroge cependant par sa nature, sa fonction ou encore la raison pour laquelle il est antéposé dans l'énoncé. Comme l'écrit Lahousse (2003, 2011), il s'agirait toujours d'un constituant topicalisé, prenant la forme d'un adjectif de fonction attribut, d'un GPrép circonstant, d'un mot interrogatif, d'un connecteur sous-phrastique tel qu'un pronom relatif, ou encore d'un adverbe. Cela étant, tous les adverbes ne conduisent pas à l'inversion : les adverbes modaux par exemple (*peut-être, sans doute, probablement, malheureusement, etc.*), ou verbaux (*fort, presque, etc.*), comme ceux de manière orientés vers le sujet (*bruyamment, prudemment, etc.*), entrent difficilement en combinaison avec une inversion du sujet nominal (Lahousse 2003 : 119). Certains semblent, en revanche, s'accommoder assez bien d'une inversion de type pronominal : *Peut-être viendra-t-il demain.*

De cette observation procèdent ainsi deux constats : d'une part, les conditions pour que survienne une inversion pronominale ne seraient donc pas toujours identiques à celles qui permettent l'inversion nominale ; d'autre part, le fait que la topicalisation d'un adverbe, visiblement, n'est pas un critère suffisant pour engendrer une inversion nominale (Lahousse 2003 : 110). C'est ici que la notion de *topique scénique* (Fournier 1997, Lahousse 2003, 2011) prend tout son sens ; se faisant le pendant du topique *contrastif* (Chafe 1976), le topique *scénique* permet, par son appellation déjà, d'insister sur la fonction localisatrice de l'élément déclencheur. Ne susciteraient ainsi une inversion nominale que les adverbes ou groupes qui contribuent « à la localisation spatiale, temporelle ou abstraite (incluant l'addition, la succession, la correspondance, l'origine et la cause) où l'événement dénoté par le verbe a lieu. » (Lahousse 2003 : 123). Le caractère peu étroit de la définition donnée du topique scénique, conduit à considérer comme scéniques des groupes topicaux comme *au roi* dans la phrase « *Au roi succéda le prince* ». Elle apporte également un complément d'informations pour les énoncés qui sont dépourvus, en surface du moins, d'un élément déclencheur comme « *Entrent deux valets* », où la localisation, selon Lahousse, est dictée par le sens même du verbe. Il reste alors à savoir pourquoi l'inversion nominale n'est pas automatique dès lors qu'un élément topical à valeur scénique est réalisé dans la périphérie gauche de l'énoncé (ex. 6-7).

Le continuum que propose Fuchs (2006) apporte la réponse souhaitée. L'auteure énumère en effet une série de paramètres qui, selon qu'ils sont combinés ou non, vont conduire ou non à la réalisation du phénomène d'inversion du sujet nominal. Ainsi, le sujet sera postposé au verbe dans les phrases où :

- le sujet est le seul constituant nominal ;
 - le terme introducteur est fortement régi par le verbe ;
 - le groupe verbal est court et peu déterminé ;
 - le groupe sujet est long (et défini ou indéfini spécifique) ;
 - le verbe est de sens faible ;
 - le nom sujet est non agentif, non humain et non animé ;
 - la dernière syllabe du verbe est de caractère atone
- (Fuchs 2006c : 18).

Des observations contraires plaident pour une antéposition du sujet, soit sa position canonique (Marchello-Nizia 1995). « Entre ces deux pôles extrêmes du gradient », continue l'auteure, « se situe tout un dégradé de configurations moins typiques, plus ou moins compatibles – selon les cas – avec chacune des deux positions du sujet. » (Fuchs 2006c : 18). En situation de non congruence des valeurs, c'est alors la « pondération subjective » (*id.* 2006b) du locuteur qui tranchera pour une *structuration* particulière. Et « moins l'ordre X V S est attendu, plus le sentiment d'un effet stylistique

s'imposera au lecteur au terme d'un travail interprétatif fortement sollicité », conclut-elle (*ibid.*).

Prenons à présent l'exemple de la locution adverbiale *à peine* : une étude sur corpus (Roig & Van Raemdonck 2015) nous a permis de montrer qu'il revient bien à l'antéposition d'*à peine* dans la prédication d'enclencher le mécanisme syntaxique d'inversion du sujet. Aucune inversion n'est recevable dès lors qu'*à peine* est intraprédicatif. Cela étant, comme le remarquait déjà Allaire, « le déplacement de l'adverbe [*à peine*] en position initiale entraîne l'apparition sur le verbe d'une inversion pronominale qui renforce la cohésion du système. » (1982 : 474). Si *à peine*, en tant que locution adverbiale de temps, satisfait aux conditions posées par la définition du topique scénique, c'est d'inversion pronominale qu'il s'agit dans le cas présent ; l'inversion nominale n'est permise qu'au moyen de l'inversion dite « complexe » (8).

- (8) À peine Tidjani a-t-il demandé la main de Kadidja Pâté, et voilà que son père meurt ! (Bâ, *Amkoullel, l'enfant peul*, 1991)

L'observation, déjà annoncée *supra*, rappelle que les conditions d'apparition des inversions nominale et pronominale diffèrent : il y aurait donc des situations qui autoriseraient l'inversion pronominale mais rejetteraient le phénomène syntaxique dès lors que le sujet revêt le costume de nom.

Les conclusions que l'on peut tirer des remarques lues chez Allaire ne se limitent pas à celle-ci. Car l'auteure poursuit en ces termes : le « rôle fondamental [de *à peine*] [...] est celui d'un indice de **dépendance verbale** » (1982 : 474), propos étayé ensuite de la façon suivante : « Tout se passe comme si l'inversion intervenait pour compenser sur le verbe la disparition de son adverbe, le principe étant d'y dénoter grammaticalement la relation d'interdépendance sur laquelle se fonde l'enchaînement des deux propositions » (*ibid.* : 474-475). De l'antéposition de la locution adverbiale procéderait donc une inversion du sujet et du verbe, laquelle signalerait au premier plan une forme de dépendance du verbe et, partant, de la prédication, par rapport à l'autre prédication verbale dans une construction « subordonnée inverse » en *à peine*.

L'association du phénomène de l'inversion au concept de la dépendance n'est pas un hapax dans la littérature scientifique. Il suffit de s'en reporter au « test de l'inversion du sujet », régulièrement évoqué dans la littérature scientifique relative aux modes de liaison (Abeillé & Borsley 2006, Hadermann *et al.* 2010, Roig 2015), pour s'en rendre compte. Appliqué au cas des structures corrélatives isomorphes en *plus...plus*, le test est utilisé, par Abeillé & Borsley (2006 : 26), comme argument en faveur d'une lecture paratactique de la construction : puisque l'inversion du sujet clitique est rendue possible dans chacune des deux prédications de façon conjointe, la structure ne saurait être autre chose que la manifestation d'une coordination, expliquent-ils.

- (9) (Paul a peu de temps). Aussi plus vite commencera-t-il, plus vite aura-t-il fini. (Abeillé & Borsley 2006 : 26)

Dans un autre article, ils modalisent cependant leur discours en regard de la possibilité, attestée, de rencontrer des énoncés dans lesquels l'inversion, de type nominal cette fois, ne survient que dans la deuxième prédication, sans qu'il y ait pareille inversion dans la prédication 1 (10-11). Et le phénomène ne semble pas circonscrit aux inversions nominales (12-13).

- (10) Plus il voudra avoir de calme, plus loin devra partir Jean. (Abeillé *et al.* 2006)
- (11) Plus le pourcentage de cellules mortes est important, plus grande sera la chance d'une guérison définitive. (P. Forest, *L'enfant éternel*, 1997, p. 108)
- (12) Car plus vite on apprend à les assumer, plus vite aurons-nous l'occasion de ne plus les vivre à nouveau !!! (*Facebook*, posté le 12 juillet 2010)
- (13) donc pas de tchat pour le moment, mais continuer de voter, plus on sera nombreuses, et plus vite aurons-nous peut-être la chance d'avoir un beau tchat. (forum *France 5 : Les maternelles*, posté par une femme de 30 ans, habitant Courtenay (France), le 20 février 2008).

Par-delà ces constats, c'est, pensons-nous, la qualité même du test de l'inversion qui doit être (ré)évaluée. Quel lien entretient-il vraiment avec la question du mode de liaison de prédications ? Est-il réellement un indice du fonctionnement de la structure (ici, corrélatif), ou renvoie-t-il simplement à l'expression d'une propriété de la construction ? Puisque l'inversion survient tant dans des énoncés paratactiques (14-15) que prototypiquement hypotactiques (16-17), la préférence est donnée à la deuxième option : *a priori*, l'inversion du sujet, que ce dernier soit nominal ou pronominal, s'apparenterait donc une propriété sans lien immédiat avec le mécanisme de ligature séquentielle (Roig 2015).

- (14) **Inversion nominale :**
Au fond de cette salle, une immense statue de Rushu se dressait, et sous elle, se tenait ce qui semblait être un hôtel de sacrifice. (Forum, posté le 2 octobre 2012, <http://nedora-riem.forumperso.com/t11080-le-pouvoir-de-l-ombre>)
- (15) **Inversion pronominale :**
Nous nous identifions aux peurs de notre mental, aussi sommes-nous peur. (B. Crème, *La mission de Maitreya*, t.2, 1998, p. 316)
- (16) **Inversion nominale :**
D'un point de vue humain, la qualité de l'administration du système et du réseau sur lequel se trouve la machine peut être également un élément du choix. (N. Larrousse, *Création de bases de données*, 2006, p. 159)

(17) **Inversion pronominale :**

Et puis... tu ne t'y déplaies pas tant que ça, dans cette maison, me semble-t-il... (M. Plessix, *Le vent dans les saules*, d'après le roman de K. Grahame, 2009, p. 14)

Pourtant, l'option d'un rapport entre l'inversion et le thème de la dépendance est rencontrée dans d'autres travaux axés sur la question exclusive de l'inversion, comme chez Prévost (1999) par exemple, bien que ce soit davantage l'opposition entre les inversions nominale et pronominale qui retienne l'attention de l'auteur.

Si, d'une manière générale, l'inversion permet de souligner la relation étroite de l'énoncé avec ce qui précède, ce n'est pas cette seule "**dépendance**" qui justifie ces constructions : l'inversion [...] correspond à une mise en relief du sujet, celle-ci étant différemment motivée : pour les sujets **nominaux**, ce n'est pas, en soi, le caractère nouveau du sujet qui fait qu'il y a mise en relief, mais le fait que l'énonciateur souligne ce caractère nouveau [...]. Pour les sujets **pronominaux**, le pronom inversé fonctionne comme signe du caractère non pleinement assertif de l'énoncé [...]. [...] l'inversion nominale attire l'attention sur le sujet lui-même, alors que l'inversion pronominale attire l'attention sur tout l'énoncé. (Prévost 1999 : 132)

Dans cette optique, l'inversion pronominale conduirait donc à une mise à distance énonciative : la prédication serait comme non assertée (Guimier 1997, Prévost 1999, Leeman 2009), à l'inverse de ce qui se produit avec les inversions des sujets nominaux.

Hadermann, de même, remarque une différence de distribution, source peut-être d'une différence de traitement à opérer, entre les réalisations nominales et pronominales des sujets dans les tours en *(aus)si Adj (que) V S*. « D'après nos données, il existe une distribution complémentaire entre les structures [...] : celles avec un sujet nominal attestent toujours l'inversion dans une séquence en *(aus)si que*, celles avec un sujet pronominal préfèrent l'ordre SV dans les structures en *(aus)si que* mais apparaissent également dans quasi toutes les occurrences de *(aus)si* non suivi de *que* » (2015). Et alors que les tours présentant une inversion nominale placent le sujet « dans la position de focus » (*ibid.*) quand le verbe (copule) « n'est là que pour relier l'attribut "topical" au sujet "focal" » (*ibid.*), écrit-elle après la lecture des travaux de Fuchs (2006c), l'inversion du sujet pronominal conduit, quant à elle, non seulement « à la mise en relief de *aussi* [Adj] » (Hadermann 2015) mais fait du pronom un « sujet faiblement focal à charge référentielle cataphorique » (*ibid.*). Dans ce cas, si la prédication est linéairement la première dans la phrase, « L'incomplétude informationnelle se trouvera saturée par le biais du contenu de l'apodose, dans laquelle figure le sujet sémantiquement plus riche » (*ibid.*). Cette observation rejoint et conforte la thèse de Fuchs (2006c), qui fait état de deux « opérations énonciatives sous-

jacentes » différentes dans le processus d'organisation des éléments au sein des énoncés assertifs :

– « terme initial détaché servant de cadre + sujet antéposé thématique + verbe rhématique » ;

– « terme initial thématique fortement lié au verbe et au sujet + [verbe pur relateur + sujet postposé = bloc thétiq[ue], secondairement rhématique] » (Fuchs 2006c).

Si la première des deux options, en particulier, rappelle la notion de *topique scénique* développée plus haut, pour notre part, nous préférons opposer deux autres types d'inversions : *thétique* et *hypothétique* (Roig & Van Raemdonck 2015). Bien que la distinction entre les deux formes d'inversions repose toujours sur l'effet produit, la frontière, cependant, n'est désormais plus tant calquée sur la nature du sujet (nom, pronom) que sur le niveau où les phénomènes interviennent (dans une optique génétique de la syntaxe de la phrase, cf. Van Raemdonck 2011).

L'inversion thétiq[ue], d'abord, est celle représentée dans des phrases comme « *Ensuite vinrent ses deux filles* », « *Sous le Pont Mirabeau coule la Seine* » (Apollinaire) ou « *aussi sommes-nous peur* » (Crème). Elle peut donc être nominale ou pronominale. « Reliqu[e] de l'état ancien » (Chevalier *et al.* 1990 : 67), cette forme d'inversion requiert d'être étudiée à la lumière du système des voix (Roig 2014, Roig & Van Raemdonck 2015). Soit que, en ce qu'elle a trait à la linéarisation du discours et à sa structure informative, sans pour autant, contrairement aux autres voix ou diathèses, présenter de spécificités quant à la structuration fonctionnelle, elle continue de coexister à côté de ce système (Van Raemdonck 2016) ; soit qu'elle en constitue une pleine entrée (Roig 2014, 2015), se faisant alors la pendante de la voix impersonnelle par la rhématisation du sujet grammatical que ne permet par la diathèse impersonnelle. L'utilisation du tour impersonnel conduit en effet à la disjonction des fonctions de sujet logique (thème) et de sujet grammatical (rendu par le *il* impersonnel) en instillant le thème/sujet logique en position de déterminant du verbe (Wilmet 2003, Van Raemdonck 2011 : 115), ce qui ouvre la porte à une lecture *thétique* (par opposition à *catégorique*) de la phrase (cf. Roig 2013a, 2015). L'inversion du sujet, de même, donne lieu à une lecture thétiq[ue] en ce qu'elle donne à voir un contenu propositionnel unique, rassemblant à la fois, dans la zone rhématique de l'énoncé, les sujets logique et grammatical (voir Tableau 1).

Finalement, qu'on choisisse de la ranger pleinement ou non aux côtés des autres diathèses, il n'en reste pas moins que l'inversion thétiq[ue] est une structure de réalisation du thème en position rhématique, ce qui justifie son rapprochement du système des voix ; et c'est ce déplacement qui colore le sujet (à la fois logique et grammatical) « du statut d'information nouvelle et donne l'impression de construire ce thème au fil de l'énoncé » (Roig & Van Raemdonck 2015 : 50 ; cf. *supra*).

Déclenchement externe du procès	Regard sur le procès	Lecture		Exemple
(+ Factitif)	Voix active	Catégorique		<i>Pierre mange une pomme.</i>
		Thétique	Impersonnel	<i>Il pleut des cordes.</i>
			Inversion	<i>Sous le Pont Mirabeau coule la Seine.</i>
	Voix passive	Catégorique		<i>La pomme est mangée.</i>
		Thétique	Impersonnel	<i>Il a été dit que l'opération fut un succès.</i>
			Inversion	<i>C'est alors qu'a été mangée la souris.</i>
	Voix moyenne	Catégorique		<i>Pierre et Paule se regardent.</i>
		Thétique	Impersonnel	<i>Il s'est fait arrêter quatre voleurs cette nuit.</i>
			Inversion	<i>C'est alors que se sont injuriés Paul et Pierre.</i>

Tableau 1.– Place de l'inversion du sujet dans le système des voix en français contemporain

L'**inversion hypothétique**, par contre, est toujours pronominal ; elle intervient au niveau de l'ancrage du procès verbal, comme le fait d'ailleurs l'inversion interrogative qui en est un sous-type (*ibid.*). « Elle doit être regardée comme une variante de la conjonction *si*, qui discute l'ancrage du procès, tant dans son emploi d'interrogation indirecte que dans celui du cadrage conditionnel, comme dans l'exemple : *Ferait-il un don, il y gagnerait* » (Roig & Van Raemdonck 2015 : 51). À cet égard, l'inversion hypothétique s'apparenterait à « un indice d'*enchâssement* » (*ibid.*) d'une prédication dans une autre, « dont la première serait cadrative » (*ibid.*). Ce type d'inversion serait donc lié à la question de la *constituance* de la prédication, c'est-à-dire à son degré de (dé)propositionnalisation (Roig & Van Raemdonck 2014).

L'inversion hypothétique est certainement moins répandue que l'inversion thétique. Une inversion de la forme « *dit-il* » par exemple,

incise de discours rapporté, variante de *qu'il dit*, n'est pas hypothétique. Elle est thétique. Il ne s'agit pas de questionner l'ancrage comme dans une interrogation (la parole est effective), mais bien d'informer sur qui parle. Elle relève donc bien de l'opération de linéarisation du discours. Dans ce cas précis toutefois, l'inversion thétique emporte avec elle une des valeurs de l'inversion hypothétique, à savoir le moindre ancrage comme signe d'enchâssement : en effet, la sous-phrase est au second plan énonciatif, tandis que le mode verbal est à l'indicatif puisque le procès du dire nécessite d'être ancré (les paroles ont bien été dites). (Roig & Van Raemdonck 2015 : 51, n.20)

Ainsi, si les **inversions thétiques (nominales & pronominales)** regardent selon nous (Roig & Van Raemdonck 2015) en priorité la question de la linéarisation du discours, c'est-à-dire finalement la transposition langagière du point de vue adopté par le locuteur sur procès décrit, – configuration syntaxique qui impacte directement le domaine de la stylistique –, **l'inversion hypothétique (pronominale)** serait quant à elle plutôt liée à la question de l'enchâssement syntaxique, c'est-à-dire du degré de (dé)propositionnalisation de la prédication (*ibid.*). Si la première forme d'inversion se particularise dans le rendu informationnel, la seconde regarde davantage la constituance de la prédication. Elle ne serait pas pour autant liée, d'après nous, à la notion de la dépendance, option défendue par des auteurs tels qu'Allaire (1982) par exemple comme nous l'avons vu.

Ce numéro de revue souhaite ainsi revenir sur la question de l'inversion du sujet, et en particulier des liens que la configuration syntaxique entretient (ou n'entretient pas) avec la notion de dépendance ou d'enchâssement, voire d'intégration, syntaxiques. L'inversion pourrait-elle dans certains cas signaler la subordination, par exemple ? Est-elle au contraire un motif de lecture paratactique (coordination) de la phrase à plusieurs prédications ? Et dans une perspective où l'enchâssement diffère de la dépendance (Roig & Van Raemdonck 2014), l'inversion hypothétique est-elle réellement le témoin d'un enchâssement ? Ne dit-elle rien de la dépendance ? Par ailleurs, est-il pertinent de discriminer les inversions nominale et pronominale en regard du paramètre de l'enchâssement syntaxique ?

Ces questions ne sauraient être isolées, parce qu'elles ancrent leurs racines dans des questionnements plus généraux tels que la nécessité de théoriser séparément les inversions nominales et pronominales sur la base de leurs conditions d'apparition et, partant, des analyses macrosyntaxiques, pareilles ou différentes, qu'il convient de réserver aux séquences VS selon que le sujet prend la forme d'un nom ou d'un pronom. Il s'agit de voir également si, en termes sémantiques, logiques et informationnels, il est nécessaire de discriminer les deux types d'inversion, en ce que les rapports ana- ou cataphoriques du sujet pronominal par exemple, jouent certainement un rôle. Mais remarque-t-on des différences notables en termes de structuration de l'information dans les inversions nominales et pronominales ? Substantiellement, structure-t-on différemment la paire *thème / rhème* selon que l'on a affaire à un nom ou un pronom ? Stylistiquement, est-ce en tout point pareil ? Au niveau syntaxique, de même, se pose notamment la question de savoir quelle fonction réserver aux constituants frontaux des prédications avec inversions (pro)nominales : dans la phrase *Telle est la devise, telle garde-t-il sa fonction classique de déterminant du verbe (attribut du sujet) ?* N'échappe-t-il pas à la portée de la négation ? Or, apparaître sous la portée de la négation reste la propriété première des compléments verbaux intra-prédicatifs... En outre, dans quelle mesure peut-on parler de *détachement*

(Neveu 2003, Combettes 2005) pour qualifier l'antéposition du (groupe) déclencheur, topical scénique (*i.e. Dans la plaine courent deux enfants*) ? Adoptant un point de vue macrosyntaxique, Sabio (2009) conclut par exemple au fait que ces « structures "liées" ne présent[e]nt aucun fait de détachement », et que le déclencheur qui précède la forme verbale fait bel et bien partie du noyau macrosyntaxique. L'option d'une analyse en préfixe macrosyntaxique ne saurait donc être retenue, et de détachement il ne saurait être question. Le fait est-il toujours vérifié ? C'est à cette série de questions, non exhaustive, qu'entendent répondre les contributions du présent numéro.

Bernard Combettes, d'abord, inscrit la question de l'inversion articulée à celle la dépendance dans une perspective diachronique : pointant dans un premier temps la rareté – voire l'inexistence – du phénomène d'inversion du sujet dans les subordinées en ancien français, l'auteur s'attache ensuite à montrer l'évolution du tour et sa fréquence plus ou moins croissante suivant le type de subordinées en français contemporain. L'analyse menée sur la base de corpus permet à Bernard Combettes de montrer qu'en réalité, une mise en place de deux types d'inversion VS différents est constatée dès le moyen français, et que ces deux types d'inversion seraient aujourd'hui « superposés » en français.

Prenant pour objet d'étude le français contemporain, **Catherine Fuchs** choisit de revenir quant à elle sur le cas de *l'inversion locative* rencontrée dans les structures XVS. Dans ces constructions, explique-t-elle, l'élément initial X est un complément accessoire intraprédicatif (spatial, temporel ou notionnel) quand l'élément S prend toujours la forme d'un GN. C'est donc essentiellement l'inversion nominale qui retient l'attention de l'auteure, inversion qu'il convient, comme elle le précise, de distinguer de l'inversion pronominale ou des inversions (pro)nominales rencontrées dans les incises de discours rapporté. L'inversion locative apparaîtrait d'ailleurs comme un cas particulier d'inversion nominale, en regard de l'autonomie du noyau prédicatif qui la différencie des inversions nominales en subordonnée, et du caractère *thétique* de la prédication, qui la distingue des inversions dites *élaboratives*. Les observations menées conduisent finalement l'auteure à voir en l'inversion locative une construction *sui generis*, présentant des particularités micro- et macrosyntaxiques.

C'est sur cette même période du français que travaille également **Paul Cappeau**, qui revient sur les sujets postverbaux, nominaux et pronominaux, en français parlé. Selon Paul Cappeau, il est important de différencier les inversions figées (*me semble-t-il, ne serait-ce,...*) des inversions qui paraissent réellement productives (*c'est ce que disait ma mère*). Choisisant l'oral comme angle d'attaque, l'auteur s'attache à montrer dans sa contribution que les propriétés du contexte importent et que ces propriétés doivent être rencontrées pour que survienne une réalisation postverbale du sujet, ce qui conforterait alors, au passage, l'existence d'une inversion *thétique* en français contemporain.

C'est d'ailleurs sur l'inversion *thétique* que revient en particulier **Karen Lahousse**. Selon l'auteure, il est indispensable de différencier, au sein de l'ensemble des inversions thétiques, deux cas d'inversion différentes : le premier type d'inversions est favorisé par la présence d'un topique scénique en tête de prédication (cf. Fuchs) tandis que le deuxième germe de la présence d'un focus restrictif en position initiale. Et si les sujets inversés sont toujours de nature nominale dans le premier cas, ils peuvent être nominaux ou pronominaux dans le second contexte. L'élément apparaissant comme premier (dans l'ordre linéaire) dans la prédication influe donc sur l'analyse syntaxique de la structure avec un sujet inversé et conditionne la forme du sujet, tantôt nominal, tantôt aussi bien nominal que pronominal. Dans les deux cas cependant, il reste question de *dépendance*, mais celle-ci ne serait pas aussi syntaxique que pragmatique comme le montre l'auteure.

BIBLIOGRAPHIE

- ABEILLÉ A., BORSLEY R. (2006). La syntaxe des corrélatives comparatives en anglais et en français. *Faits de Langues* 28, 21-33.
- ABEILLÉ A. *et al.* (2006). The syntax of Comparative Correlatives in French and Spanish. In : S. Müller (ed.), *Proceedings of the HPSG 06 Conference*. Stanford : CSLI Publications, 6-26.
- ALLAIRE S. (1982). *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*. Thèse de doctorat. Université de Rennes / Université de Lille III – Service de reproduction des thèses.
- BERRENDONNER A., GACHET F., ZUMWALD G. (2013). Inversions insolites. Communication au colloque « “Si j’aurais su, j’aurais pas venu”. Linguistique des formes exclues ». Université libre de Bruxelles, 19-22 juin 2013.
- CAPPEAU P. (1992). *Le sujet postposé en français contemporain. Analyse syntaxique*. Thèse de doctorat. Université de Provence.
- CAPPEAU P., LAHOUSSE K. (2015). Le sujet postposé. In : *Encyclopédie Grammaticale du Français*, en ligne (<http://encyclogram.fr>).
- CHAFE W. L. (1976). Givenness, contrastiveness, definiteness, subjects, topics, and point of view. In : C.N. Li (ed.), *Subject and Topic*. New York : Academic Press, 25-55.
- CHEVALIER J.-C. *et al.* (1990). *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse.
- COMBETTES B. (2005). Les constructions détachées comme cadres de discours. *Langue française* 148, 31-44.
- CORNISH F. (2001). L'inversion « locative » en français, italien et anglais : propriétés syntaxiques, sémantiques et discursives. *Cahiers de grammaire* 26, 101-123.

- FRIEDEMANN M.-A. (1997). *Sujets syntaxiques. Positions, inversions et pro.* Berne : Peter Lang.
- FOURNIER N. (1997). La place du sujet nominal dans les phrases à complément prépositionnel initial. In : C. Fuchs (éd.), *La place du sujet en français contemporain.* Louvain-la-Neuve : Duculot, 97-132.
- FOURNIER N., FUCHS C. (1998). Place du sujet nominal et opérations de thématization. *Cahiers de praxématique* 30, 55-88 (en ligne).
- FUCHS C. (2006a). Locatif spatial initial et position du sujet nominal : pour une approche topologique de la construction de l'énoncé. *Linguisticae Investigationes* 29, 61-74.
- FUCHS C. (2006b). La postposition du sujet nominal : paramètres linguistiques et effets stylistiques. In : A. Fontvieille, S. Thonnerieux (éds), *L'ordre des mots à la lecture des textes.* Actes du colloque international de l'Université de Lumière Lyon II (12-14 octobre 2005). Lyon : PUL, 27-44.
- FUCHS C. (2006c). La place du sujet nominal en français : de la syntaxe à l'énonciation. In : F. Hrubaru, A. Velicu (éds), *Énonciation et Syntaxe.* Cluj : Echinoc, 9-25.
- GUIMIER C. (1997). La place du sujet clitique dans les énoncés avec adverbe initial. In : C. Fuchs (éd.), *La place du sujet en français contemporain.* Louvain-la-Neuve : Duculot, 43-96.
- HADERMANN P. *et al.* (2010). Les structures corrélatives : pour une inscription dans les sous-systèmes parataxe / hypotaxe et coordination / subordination. In : M.-J. Béguelin *et al.* (éds), *La parataxe : Structures, marquages et exploitations discursives*, t. 2. Berne : Peter Lang, 219-239.
- HADERMANN P. (2015). La concessive en *(aus)si (que)* : quelle liaison prédicative ? *Langages* 200, 55-70.
- KAISER G. A., ZIMMERMANN M. (2011). On the decrease in subject-verb inversion in French declaratives. In : E. Rincke, T. Kupisch (eds), *The Development of Grammar. Language acquisition and diachronic change.* Amsterdam : John Benjamins Publishing, 355-381.
- KAYNE R., POLLOCK J.-Y. (1978). Stylistic Inversion, Successive Cyclicity, and Move NP in French. *Linguistic Inquiry* 9, 595-621.
- KAYNE R., POLLOCK J.-Y. (2001). New Thoughts on Stylistic Inversion. In : A. C.J. Hulk & J.-Y. Pollock (eds), *Subject Inversion in Romance and the Theory of Universal Grammar.* Oxford : OUP, 107-162.
- KORZEN H. (1988). Le classement des formes de l'inversion du sujet – dix-sept ans après. In : M. Herslund *et al.* (éd.), *Études romanes de l'Université de Copenhague : Traditions et tendances nouvelles des études romanes au Danemark.* Articles publiés à l'occasion du 60^e anniversaire d'Ebbe Spang-Hanssen, 31. Copenhague : Munksgaard, 89-101.
- LAHOUSSE K. (2003). La complexité de la notion de topique et l'inversion du sujet nominal. *Travaux de linguistique* 47, 111-136.
- LAHOUSSE K. (2011). *Quand passent les cigognes. Le sujet nominal postverbal en français moderne.* Paris : Presses Universitaires de Vincennes.

- LERCH E. (1939). Die Inversion im modernen Französisch. In : M. Secheyne *et al.* (éds), *Mélanges de linguistique offerts à Charles Bally*. Genève : Georg, 347-366.
- LEEMAN D. (2009). Quel est le sens de *je* ? Hypothèse à partir de son impossible inversion. *Linx* 60, en ligne.
- MARANDIN J.-M. (2003). Inversion du sujet et structure de l'information dans les langues romanes. In : D. Godard (éd.), *Langues romanes. Problèmes de la phrase simple*. Paris : Éditions du CNRS, 345-392.
- MARCELLO-NIZIA C. (1995). *L'évolution du français*, Paris : Armand Colin.
- MULLER C. (1984). L'inversion du sujet clitique en français et la syntaxe du sujet. *Linguisticae Investigationes* 8/2, 335-362.
- MULLER C. (2002). Inversion finale du sujet ou inversion post-verbale ? *Cahiers de grammaire* 27, 121-145.
- MULLER C. (2007). Les inversions du sujet et la structure de la proposition en français. In : L. Begioni, C. Muller (éds), *Problèmes de sémantique et de syntaxe. Hommage à André Rousseau*. Lille : Éditions du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 251-272.
- NEVEU F. (2003). Présentation. *Détachement, adjonction, discontinuité, incidence...* *Cahiers de praxématique* 40, 7-19.
- PRÉVOST S. (1999). Inversion du sujet et cohésion syntaxique à la fin du 16^{ème} siècle. In : J. Baudrey *et al.* (éds), *Problèmes de cohésion syntaxique de 1550 à 1720*. Limoges : Presses Universitaires de Limoges, 115-138.
- PRÉVOST S. (2001). *La postposition du sujet en français aux XV^e et XVI^e siècles, analyse sémantico-pragmatique*. Paris : Éditions du CNRS.
- PRÉVOST S. (2003). Les compléments spatiaux : du topique au focus en passant par les cadres. *Travaux de linguistique* 47, 51-77.
- PRÉVOST S. (2011). *Expression et position du sujet pronominal du 12^{ème} au 14^{ème} siècle : une approche quantitative*. Mémoire d'habilitations à diriger des recherches, en ligne.
- RINKE E., MEISEL J. (2009). Subject Inversion in Old French: Syntax and information structure. In : G.A. Kaiser, E.-M. Remberger (eds), *Proceedings of the workshop Null-subjects, Expletives, and Locatives in Romance*. Konstanz : Fachbereich Sprachwissenschaft, 93-130.
- ROIG A. (2013a). *Des N et du N sujets : des généralités toujours refusées ?* *Travaux de linguistique* 67, 61-89.
- ROIG A. (2013b). *Les structures corrélatives isomorphes. Étude des propriétés sémantiques, morphologiques et (micro-/macro-) syntaxiques des corrélatives isomorphes en autant, ni, plus, soit, tantôt et tel*. Thèse de doctorat. Université libre de Bruxelles.
- ROIG A. (2014). Au commencement se trouve parfois le verbe : l'inversion du sujet et du verbe en français. In : M.-N. Roubaud, J.-P. Sautot (éds), *Le verbe en friche*. Bruxelles : PIE - Peter Lang, 131-158.

- ROIG A., VAN RAEMDONCK D. (2014). *Insubordinons-nous !* Lecture critique de la subordination. *Langue française* 182, 11-25.
- ROIG A. (2015). *La corrélation en français. Étude morphosyntaxique*. Paris : Classiques Garnier.
- ROIG A., VAN RAEMDONCK D. (2015). *À peine avaient-ils introduit une inversion dans leur énoncé que la subordination s'imposa* : subordination inverse et inversion subordonnante ? *Langages* 200, 31-54.
- SABIO F. (2009). Les objets prépositionnels antéposés et leur statut d'éléments « détachés ». In : D. Apothéloz, B. Combettes, F. Neveu (éds), *Les linguistiques du détachement*. Actes du colloque international de Nancy (7-9 juin 2006). Berne : Peter Lang, 491-505.
- SPANG-HANSEN E. (1971). Le classement des formes de l'inversion du sujet en français moderne. *Revue Romane* 6, 63-73.
- SPORTICHE D. (1998). Subject clitics in French and Romance Complex inversion and clitic doubling. In : D. Sportiche (ed.), *Partitions and Atoms of Clause Structure: Subjects, agreement, case and clitics*. London : Routledge Leading Linguists, 308-341.
- TOGBY K. (1971). Le mécanisme de l'inversion du sujet. *Revue Romane* 6, 253-258.
- ULLMANN S. (1952). Inversion as a Stylistic Device in the Contemporary French Novel. *Modern Language Review* 47, 165-180.
- VAN RAEMDONCK D. (2011, 2016²). *Le sens grammatical. Référentiel à l'usage des enseignants*. Bruxelles : PIE Peter Lang.
- WILMET M. (2003³). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : De Boeck / Duculot.
- DE WIND M. (1995). *Inversion in French*. Thèse de doctorat. Université de Groningue.